
LE SECTEUR LOISIR EN DANSE, PREMIER MAILLON D'UNE IMPORTANTE CHAÎNE CULTURELLE

Mémoire du Réseau d'enseignement de la danse

Présenté dans le cadre de la consultation
du ministère de la Culture et des Communications sur
le renouvellement de la Politique culturelle du Québec

Le 25 août 2016

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME	3
2. PRÉAMBULE	4
2.1. LE CHEMIN PARCOURU : ÉVOLUTION DU SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE QUÉBÉCOIS .	4
3. SOMMAIRE	7
4. RÉPONSES AUX QUESTIONS PAR THÉMATIQUE	8
4.1. PREMIER THÈME : LA CULTURE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	8
4.2. DEUXIÈME THÈME : L'ÉVOLUTION DES DOMAINES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET LA PLACE DES CRÉATEURS DANS UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE EN TRANSFORMATION CONSTANTE	8
4.3. TROISIÈME THÈME : LE RAPPORT DU CITOYEN À LA CULTURE	10
4.4. SEPTIÈME THÈME : LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT.....	15
5. CONCLUSION	17

1. PRESENTATION DE L'ORGANISME

Le Réseau d'enseignement de la danse (RED) est un organisme à but non lucratif fondé à la demande du ministère de la Culture et des Communications en 1998. Sa mission consiste à :

- regrouper dans un réseau les écoles de danse du secteur loisir afin de les soutenir, notamment par le développement des compétences de leur personnel, et ce, dans le but d'améliorer la qualité et la sécurité de l'enseignement offert dans différents genres de danse;
- établir un réseau d'échange et d'entraide;
- représenter et défendre les intérêts de ses membres auprès des différents intervenants du milieu de la danse par le rayonnement et la valorisation du rôle et de la contribution des écoles de danse;
- informer et sensibiliser la population sur l'importance de choisir une école de danse en loisir prônant des valeurs de qualité, de sécurité, de plaisir, de respect du corps et de collaboration.

Le RED favorise le développement de programmes d'enseignement afin de doter les écoles de danse d'outils professionnels pour assurer la qualité et la sécurité de l'enseignement. Par son offre, il encourage également le développement de la profession, la formation continue des enseignants et la reconnaissance du professionnalisme des enseignants qui évoluent au sein de ses écoles membres, ce qui accroît leur employabilité et leur polyvalence.

2. PREAMBULE

Le Réseau d'enseignement de la danse (RED) salue l'initiative du ministère de la Culture et des Communications dans cette invitation publique à s'exprimer et à déposer un mémoire dans le contexte de la révision de la Politique culturelle du Québec.

Le milieu de la danse constitue l'un des piliers de la culture et sa présence semble inaltérable au sein de toute société. La danse représente l'un des plus importants moyens d'expression et de transmission d'une culture à la population, particulièrement aux jeunes. Le secteur loisir en danse est à la base de toute une industrie culturelle; chaque danseur, chaque chorégraphe, chaque interprète et chaque professeur a d'abord dansé dans une école de loisir.

Les parents, grands-parents, frères, sœurs et amis qui assistent aux spectacles de l'école de danse et qui voient un jeune progresser et s'épanouir dans cet art deviennent à leur tour spectateurs et consommateurs de culture.

La pratique d'une discipline comme la danse, tout comme plusieurs autres arts, même comme loisir, se doit d'être considérée comme un moteur culturel et de revêtir une place de choix dans la future politique culturelle québécoise.

2.1. Le chemin parcouru :

Évolution du secteur de l'enseignement de la danse québécois

Depuis la mise en place de la politique culturelle de 1992, le milieu de l'enseignement de la danse s'est littéralement transformé. D'abord, à la suite d'une étude réalisée en 1996 qui avait permis de dresser un bilan inquiétant de la situation de la formation de l'enseignement de la danse classique au Québec, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a pris l'initiative de créer le Réseau d'écoles partenaires en danse classique du Québec (REPDCQ). Ce réseau réunissait les écoles supérieures et six écoles de danse des régions. Ensemble, ces partenaires avaient le mandat de créer une structure fonctionnelle et cohérente qui :

- participerait au développement d'un continuum de formation en danse, depuis le loisir jusqu'aux études supérieures;
- veillerait à l'élaboration de programmes et d'outils de formation garants d'un enseignement de qualité;
- favoriserait une certaine harmonisation provinciale de la formation en danse.

Après quelques années conflictuelles et le retrait des écoles supérieures comme membres du REDCPQ, une importante restructuration a transformé l'organisme en Réseau d'enseignement de la danse (RED), qui a aussi élargi son mandat en intégrant les genres jazz et contemporain.

Puis, à la suite des recommandations émises après l'évaluation nationale de 2004 et dans la lignée de la Politique culturelle du Québec de 1992, le MCC « s'est donné pour mandat, avec le programme d'aide au fonctionnement, d'assurer la qualité de l'enseignement, autant pour la formation loisir que pour la formation préparatoire, avec des objectifs portant sur la qualification des professeurs, leur encadrement et les pratiques sécuritaires. »¹

Toutes ces années, le RED s'est démené pour se tailler une place dans le milieu de la danse, toujours avec l'objectif d'améliorer la qualité et la sécurité dans l'enseignement au secteur loisir. La formation initiale des enseignants étant quasi inexistante et très difficile d'accès au Québec, surtout pour les professeurs en région, il fallait doter les écoles de loisir de programmes d'enseignement de qualité et proposer de la formation continue accessible afin d'assurer la pérennité d'un enseignement sécuritaire dès les premiers pas de danse.

Dans le cadre de ses programmes d'aide au fonctionnement, le MCC soutient vingt écoles de danse (préparatoire et de loisir) qui offrent des classes dans différents genres. Dans ces écoles, comme dans plusieurs autres écoles non subventionnées, les compétences professorales et la qualité de l'enseignement sont inégales. Souvent, ces écoles font face à une pénurie d'enseignants qualifiés et à une absence de la relève enseignante, particulièrement en région. De plus, plusieurs écoles sont installées dans des locaux désuets et n'ont pas les ressources nécessaires pour avoir accès à de l'équipement spécialisé de qualité afin d'assurer un enseignement adéquat et sécuritaire de la danse.

La formation professionnelle spécifique à l'enseignement de la danse est offerte depuis récemment dans deux écoles supérieures, en collaboration avec deux cégeps. Le programme en danse de l'UQAM et le Cégep de Drummondville ont aussi des branches qui peuvent mener à l'enseignement. Les professeurs qui sortent de ces programmes forment le maigre bassin de recrutement du Québec. La réalité, c'est que les professeurs formés sont recrutés pour la plupart par les grandes écoles des centres urbains et ne retournent pas en région.

¹ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *Évaluation – Aide au fonctionnement pour les organismes de formation spécialisée (préparatoire et loisirs) en arts*. 2015, Québec, p. 16.

Depuis sa création en 2003, de multiples embûches ont pavé la route du RED. Celui-ci s'est fait confronter à maintes reprises par son propre milieu. Le secteur loisir n'ayant jamais clairement été énoncé comme faisant partie des priorités ministérielles, le flou créé a contribué à générer les nombreux obstacles pour obtenir la reconnaissance du milieu et la légitimité d'encadrer le secteur loisir. Ce n'est que très récemment que le RED s'est vu reconformer sa mission d'assurer la qualité et la sécurité de l'enseignement de la danse pour le secteur loisir par le ministère de la Culture et des Communications.

Les récents acquis du RED, favorables à l'ensemble de la discipline, demeurent fragiles. La création de la politique culturelle est l'occasion de démontrer une réelle volonté politique dans la création d'un véritable continuum de formation intégrant le loisir dans la chaîne, pour former des danseurs québécois de haut calibre qui continueront de faire rayonner cette discipline phare de notre culture.

Le RED demande au ministère d'assumer sa position de leader et de définir clairement le rôle de chacun des acteurs du continuum de l'enseignement de la danse, en plus d'intégrer à part entière le loisir dans sa nouvelle politique culturelle.

3. SOMMAIRE

Faisons d'emblée ressortir les orientations phares que devrait contenir la nouvelle politique culturelle du Québec selon le Réseau d'enseignement de la danse :

- La politique culturelle doit réitérer le soutien financier de l'État aux organismes culturels. L'État occupe un rôle essentiel et irremplaçable pour le rayonnement culturel et il ne doit pas s'en désengager sous prétexte d'un appel au financement privé. Non seulement le retard accumulé doit être rattrapé, mais le financement doit faire l'objet d'un nouveau partage entre les différents acteurs selon les responsabilités assumées.
- La politique culturelle doit affirmer avec force la place du loisir en culture. Elle doit établir des balises claires et doter les organismes culturels responsables de chacun des paliers de ressources qui leur permettront de véritablement encadrer les pratiques et assurer une transmission culturelle de qualité et sécuritaire. Il faut investir dans la culture dès le plus jeune âge et faire bénéficier à l'ensemble de la population québécoise l'opportunité d'expérimenter la culture en amateur. La pratique d'une discipline comme la danse se doit d'être considérée comme un moteur culturel et de prendre une place de choix dans la future Politique culturelle québécoise.
- Le développement des compétences et la formation continue constituent l'un des volets hautement nécessaires pour répondre à un besoin urgent des travailleurs culturels sur l'ensemble du territoire. En danse notamment, la situation de la formation est critique, car les derniers enseignants formés sont à l'aube de leur retraite. Les organismes qui offrent de la formation continue comme le RED doivent disposer des ressources nécessaires pour rattraper le retard et répondre à l'urgent besoin de transfert de connaissances et de formation, encore plus intensivement dans les régions. Les acquis des dernières années, notamment grâce à Compétence Culture, demeurent fragiles. Il est essentiel que la nouvelle politique culturelle identifie le soutien à la formation continue parmi ses priorités.
- La politique culturelle doit être transversale et porteuse de valeurs de collaboration et d'entraide pour inspirer de nouveaux partenariats et rendre plus efficaces ceux qui sont existants. En enseignement de la danse, les ministères (MCC, MELS, MESS), les organismes culturels, les écoles supérieures et les municipalités doivent être impliqués dans un modèle plus précis et plus fluide du continuum de formation en danse qui fera en sorte d'éliminer les chasses gardées et les zones grises qui nuisent au secteur.

4. REPONSES AUX QUESTIONS PAR THEMATIQUE

4.1. Premier thème : la culture dans une perspective de développement durable

(Q5) Comment accroître les synergies et les partenariats entre l'administration publique et les autres catégories d'acteurs?

À notre sens, une politique culturelle ministérielle devrait inspirer les acteurs à des valeurs de collaboration et de partenariat. L'État, en tant que leader, devrait mettre en œuvre des actions inspirantes qui inciteront tout un chacun à s'impliquer et à y contribuer selon sa mission.

Le milieu de l'enseignement de la danse a vécu, durant les dix dernières années, son lot de conflits. Les tentatives échouées du ministère de créer une table de concertation en danse et les relations minées entre les partenaires ont amené beaucoup de méfiance. Or, le contexte actuel ne se prête plus au travail en silo. L'arrivée de la nouvelle politique culturelle est l'occasion d'inspirer de nouvelles collaborations, de tourner la page sur le passé et de redémarrer la concertation sur des bases solides et clairement définies. Il faut alimenter des canaux efficaces pour la circulation de l'information et solliciter la collaboration concertée « gagnant-gagnant » pour tout le continuum de l'enseignement de la danse, afin de raviver ce secteur culturel essentiel qui fait rayonner le Québec et qui a grand besoin d'un nouveau souffle.

4.2. Deuxième thème : l'évolution des domaines de la culture et des communications et la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante

(Q13) Quels sont, parmi les volets de la chaîne culturelle suivants, ceux qui requerront une attention particulière au cours des prochaines années et pourquoi?

La formation des créateurs, des travailleurs et des entrepreneurs culturels.

S'il est un enjeu de taille préoccupant pour le secteur de la danse, c'est celui de la formation des professeurs de danse, plus spécifiquement au secteur loisir. Depuis plus de vingt ans, la formation initiale en enseignement de la danse est quasi inexistante et peu accessible pour le secteur loisir, encore moins en région.

Selon une étude² réalisée en 2009 par le ministère de la Culture et des Communications, « les compétences professorales et la qualité de l'enseignement sont très inégales. Les écoles spécialisées en danse font face à une pénurie d'enseignants qualifiés ainsi qu'à une absence de relève enseignante ». Ainsi, dans les écoles de danse au secteur loisir, seulement un enseignant sur quatre détient une formation en enseignement de la danse et c'est bien souvent un enseignant qui est à la veille de prendre sa retraite.

Dans un récent rapport, le MCC écrivait : « Les principaux enjeux pour cette discipline demeurent la compétence et le perfectionnement du corps professoral, ainsi que l'assurance pour les élèves et pour les parents que la pratique de la danse est sécuritaire par rapport aux risques de blessures et au développement du corps du danseur »³.

La relève manque cruellement et dans les régions éloignées, c'est plus de 45 % du personnel enseignant qui n'a reçu qu'une formation locale⁴, c'est-à-dire que les enseignants sont d'anciens élèves qui ont évolué au sein de l'école et qui ont été embauchés sans aucune autre formation que leur parcours personnel en danse. Par conséquent, les équipes professorales des écoles de danse du Québec sont souvent majoritairement composées d'anciens élèves qui ont appris « sur le tas » et qui sont peu qualifiés. Ce sont des enseignants peu polyvalents, qui possèdent des emplois précaires et qui ont de la difficulté à accéder à des postes qualifiés ou à travailler ailleurs que dans l'école où ils ont évolué.

Dans notre secteur culturel, les besoins de formation continue n'ont jamais été aussi nombreux et variés. La danse évolue rapidement, les enseignants sont appelés à diversifier les genres enseignés et à chorégraphier davantage. Il importe de relever rapidement le défi majeur de former une relève compétente.

Il est essentiel que la nouvelle politique culturelle identifie le soutien à la formation continue pour les travailleurs culturels, notamment les professeurs de danse, parmi ses priorités. Le RED et les organismes qui offrent de la formation continue doivent disposer des ressources nécessaires pour répondre aux besoins de formation et rattraper le retard, encore plus intensivement dans les régions.

Parallèlement à la formation continue, la formation initiale doit s'ouvrir davantage aux professeurs du secteur loisir, moins expérimentés certes, mais qui, d'une manière ou d'une autre, enseigneront. Les critères d'admission des nouvelles A.E.C. restreignent grandement l'accès aux professeurs de danse de loisir qui n'ont pas de formation et qui ont une

² Groupe IBI, *Étude sur les besoins de formation continue en enseignement de la danse dans les écoles de danse du Québec*, Québec, mars 2009, p. 16.

³ Ministère de la Culture et des Communications, op. cit. p. 14.

⁴ Ibid. p. 54

expérience d'enseignement somme toute limitée. Ces professeurs, qui sont déjà en place dans les écoles de danse de loisir, ont donc grandement besoin de formation continue pour développer et améliorer leurs compétences.

Avec l'implantation des technologies numériques, il serait intéressant d'envisager de nouveaux formats d'enseignement à distance, même en danse, pour les professeurs des régions. Une collaboration entre les écoles supérieures, le MCC, le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS) et le RED serait une grande première dans le développement d'une formation initiale véritablement adaptée à la réalité des enseignants au loisir, en particulier ceux des régions, et surtout, répondant à un besoin urgent.

La volonté de l'État de protéger la qualité et la sécurité de l'enseignement en danse permet d'assurer que la chaîne de « formation de formateurs » de qualité est maintenue, du loisir au préparatoire au professionnel. Des professeurs formés permettent une meilleure transmission de la culture et par sa vision et son soutien financier, l'État joue un rôle essentiel dans la vitalité de la danse au Québec.

4.3. Troisième thème : le rapport du citoyen à la culture

(Q14) Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique? Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels?

Il existe depuis longtemps une ambiguïté considérable dans la définition même du « secteur préparatoire » en enseignement de la danse qui doit être répondue pour favoriser un meilleur maillage et un climat sain dans la collaboration entre l'école et la danse.

À l'heure où les programmes scolaires intègrent une multitude d'options artistiques et sportives, les collaborations formelles et informelles entre des écoles primaires et secondaires et des écoles de danse foisonnent. Parfois officiellement reconnues par le MELS, parfois non, il n'en reste pas moins que le milieu scolaire et la danse s'associent fréquemment pour créer des « options danse ». Ces classes spéciales deviennent un intermédiaire entre une pratique récréative de la danse et une pratique préparatoire.

Ces partenariats « gagnant-gagnant » sont à encourager, car ils offrent aux élèves la possibilité de s'épanouir dans une discipline à la fois artistique et sportive et les mettent en contact direct avec un secteur culturel riche.

La zone grise des programmes « préparatoires »

Là où réside le véritable problème, c'est dans la zone grise qui existe entre la pratique considérée « de loisir » et celle considérée « préparatoire », mais non officielle.

Les programmes « Sports-Arts-Études » reconnus par le MELS, en partenariat avec une école subventionnée par le MCC, sont ceux que l'on considère être véritablement « préparatoires ». Ces écoles de danse préparatoires (qui offrent aussi un volet loisir) doivent en principe être encadrées par un organisme d'enseignement supérieur ou par le RED, même si en réalité, elles ne se conforment pas toutes à cette exigence.

Or, plusieurs autres écoles de danse qui ne sont pas reconnues par le MCC offrent, par le biais d'une entente directe avec une commission scolaire, un programme « Sports-Arts-Études » d'un format que l'on pourrait qualifier de « préparatoire ». Par contre, ces écoles n'ont aucune obligation de suivi ni aucun programme adapté à ce niveau.

Le RED a longtemps voulu répondre à ce vide laissé par le manque d'encadrement à cette étape du continuum de formation que l'on nomme « préparatoire » et durant lequel bien des écoles improvisent et adaptent leur volet loisir. Toutefois, il n'a pu obtenir, encore à ce jour, la reconnaissance et les ressources nécessaires pour exécuter ce rôle. D'ailleurs, son implication dans ce volet « préparatoire », bien que non officiel, lui a valu son lot de conflits avec le milieu de l'enseignement de la danse.

Le défi qui se pose et qui doit être relevé, que cela devienne ou non un mandat du RED, consiste à mieux encadrer les partenariats « éducation-danse » et à officialiser ceux qui devraient l'être afin de :

- Clarifier la définition d'un programme préparatoire;
- Officialiser les écoles offrant ce type de programme;
- Doter ces écoles d'un programme adapté au volet préparatoire⁵, qui assure un enseignement de qualité pour les niveaux des élèves;
- Assurer un encadrement par un organisme qui s'assurera de la qualité et de la sécurité de l'enseignement offert.

Le RED est d'avis que cette collaboration amorcée entre le milieu scolaire et les écoles de danse loisir est favorable et doit être encouragée. Cependant, le MCC et le MELS doivent travailler de pair pour définir clairement le secteur préparatoire et en assurer l'encadrement afin de faire perdurer un enseignement de qualité et sécuritaire dans les programmes « Sports-Arts-Études ».

⁵ Le RED a contribué au développement d'un tel programme pour le genre classique, financé par Compétence Culture. Toutefois, ce programme appartient désormais à l'École supérieure de ballet classique (ESBC) et ne sert pas aux écoles de loisir ayant un volet préparatoire.

(Q15) Comment soutenir les familles afin d'inscrire la culture dans les saines habitudes de vie, au même titre que l'activité physique?

Les bienfaits de la danse comme loisir pour les enfants sont nombreux. C'est une discipline à la fois artistique et sportive qui favorise bien sûr l'adoption de saines habitudes de vie, mais qui favorise une multitude d'autres aspects de la personnalité. L'enfant qui danse développe, d'un point de vue personnel, sa créativité, sa confiance en soi, l'affirmation de sa personne, etc. Sur le plan social, il apprend à s'intégrer à un groupe et à collaborer, il développe un sentiment d'appartenance et s'approprie une conscience culturelle.

Il est plus naturel pour les familles québécoises d'investir dans les disciplines sportives, du moins au niveau des loisirs, que dans des disciplines artistiques et culturelles. Les parents n'hésitent pas à investir des sommes importantes dans un équipement sportif, par exemple au hockey, pour protéger leur enfant et éviter les blessures. Or, un élève qui pratique la danse dans une école qui n'offre pas un programme adéquat à l'âge et au niveau des élèves peut se blesser et hypothéquer son avenir. S'il en avait les ressources, le RED serait fier de mettre en place une campagne de sensibilisation aux bienfaits qu'apporte la danse et à l'importance de choisir une école de danse de qualité et sécuritaire.

Il existe, dans le milieu sportif, des incitatifs aux familles pour la pratique de sports et des subventions aux organismes qui incitent les jeunes à bouger. Ces subventions ne sont malheureusement pas accessibles aux organismes culturels, même si la discipline enseignée incite tout autant les enfants à se mettre en forme.

Ne pourrait-on pas envisager, dans le milieu culturel, de tels incitatifs qui favoriseraient la participation citoyenne à des activités culturelles, en plus d'offrir des subventions à des organismes qui mettent en place de telles activités, et d'en faire la promotion?

Le renouvellement de la Politique culturelle du Québec est l'occasion de s'inspirer de ce qui se fait dans les sports pour faire naître des initiatives qui inciteront les familles à découvrir et à développer une appartenance culturelle.

(Q19) Quelle importance doit-on donner au loisir comme mode de participation à la culture?

Cette question interpelle particulièrement le RED puisque nous sommes d'avis que le secteur loisir est à la base de toute une industrie culturelle, dans plusieurs disciplines artistiques, mais particulièrement en danse.

La porte d'entrée d'une pratique professionnelle

Tout professionnel qui évolue dans le milieu de la danse, que ce soit comme interprète, chorégraphe ou enseignant, a fait ses premiers pas dans une école de loisir. Les plus grands danseurs qui font rayonner notre culture à l'international ont eu la chance de suivre des cours pour le plaisir, dans une école de danse de leur région. Ils ont pu bénéficier d'un enseignement de qualité et sécuritaire qui leur a permis de développer leur corps et leur sens artistique et qui leur a insufflé cette passion.

Pour l'enfant, l'initiation à la culture se fait par la formation en loisir. S'il le désire et s'il en a le talent, la formation supérieure lui permettra de devenir interprète, enseignant ou chorégraphe. « (...) cette décision se prend vers l'âge de 15 ans. Par conséquent, la formation, même donnée en bas âge et offerte dans une atmosphère conviviale, se doit d'être de qualité afin d'assurer à tous les enfants des bases solides leur permettant de poursuivre leurs ambitions professionnelles s'ils le souhaitent. »⁶

Les élèves québécois qui veulent accéder à de la formation supérieure rivalisent non seulement plus avec les autres jeunes de la province, mais aussi avec des élèves provenant du monde entier. Dans ce contexte, la qualité de leur formation est primordiale pour intégrer une école supérieure.

L'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) dans son mémoire intitulé « Le loisir culture, pierre d'assise de la participation citoyenne à la culture » exprime le souhait que « la politique culturelle du Québec contienne une définition du loisir culturel, laquelle pourrait s'inspirer de la formulation suivante : le loisir culturel est un ensemble de pratiques artistiques et culturelles exercées librement ou encadrées, dans un contexte de loisir. »⁷

Le RED appuie cette proposition et ajoute qu'au point de vue de la danse plus spécifiquement, pour favoriser le loisir culturel tout en rencontrant la mission de qualité et

⁶ Ibid. p.21

⁷ Association québécoise du loisir municipal, *Le loisir culturel, pierre d'assise de la participation citoyenne à la culture. Mémoire présenté dans le cadre de la consultation du ministre de la Culture et des Communications sur le renouvellement de la Politique culturelle du Québec*, Montréal, juin 2016, p. 8.

de sécurité de l'enseignement énoncée par le MCC, l'État doit reconnaître le rôle fondamental du RED et l'appuyer officiellement dans une perspective d'encadrement des écoles de danse de loisir. Il doit exercer son rôle de leader en clarifiant les flous actuels des programmes d'aide des organismes voués au continuum de formation en danse.

Une pratique amateur riche en apprentissages culturels

La danse amateur, même sans visée professionnelle, est une ouverture sans conteste sur une richesse culturelle à découvrir et à expérimenter. « La pratique en amateur ne s'oppose pas à la pratique professionnelle. Bien au contraire, en suscitant l'intérêt pour les arts, la culture et le patrimoine, elle est un terreau fertile qui favorise l'éclosion du talent, la pratique professionnelle de l'art, forme la relève et développe les publics »⁸.

La personne qui pratique la danse dans ses temps libres s'imprègne volontairement de culture; cette pratique doit être encouragée et soutenue. Que dire des milliers de parents et amis qui assistent chaque année aux spectacles, s'initiant à de nouveaux répertoires et à de nouveaux genres, ou qui s'impliquent bénévolement dans l'organisation de ceux-ci? À leur tour, ils s'intègrent à l'industrie culturelle générée par le secteur loisir en danse. L'intérêt est peut-être d'un point de vue purement récréatif, mais le résultat n'en reste pas moins le développement culturel d'un individu par la danse. Le RED salue la volonté d'intégrer le loisir dans la réflexion, car plus on fait découvrir la culture aux enfants jeunes, plus ils développeront leur intérêt et seront à même d'impliquer leur famille et leurs amis et les inciter s'y intéresser également.

Il est non seulement important, mais prioritaire de considérer et d'intégrer à part entière le secteur loisir dans la politique culturelle. Toutefois, cela ne pourra se réaliser sans une volonté politique réelle de doter les acteurs du loisir en danse de ressources financières et matérielles leur permettant d'atteindre les objectifs sur un si vaste territoire et en desservant une population nombreuse tout en considérant les facteurs de qualité et de sécurité dans l'enseignement.

⁸ CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR, *Et le loisir culturel? Contribution du Conseil québécois et des organismes nationaux de loisir culturel à l'élaboration de l'Agenda 21 de la culture pour le Québec*, Montréal, juin 2011, p. 10.

(Q20) Le réseau d'équipement culturel étant aujourd'hui bien établi, quelles seraient les approches à privilégier pour joindre davantage les citoyens et mieux exploiter ces lieux importants dans la vitalité des communautés?

Un mot sur le réseau d'équipement culturel et son accessibilité. Les gens ont-ils accès aux mêmes services partout au Québec? C'est loin d'être le cas. Dans bien des régions, surtout celles éloignées des grands centres, les installations ne sont pas toujours adéquates ni accessibles pour un enseignement de la danse sécuritaire.

Les écoles de danse qui dépendent des municipalités se voient offrir des locaux abandonnés, souvent désuets, avec des planchers de béton ou des poutres de soutien en plein milieu de la salle de classe. D'autres se font promettre depuis des années une relocalisation qui n'arrive jamais...

Quant aux salles de spectacles, plusieurs sont tout aussi désuètes et peu sécuritaires. Celles plus récemment rénovées proposent des coûts de location exorbitants et parfois inaccessibles pour une école de danse de loisir.

L'État peut contribuer à ramener l'équité en cette matière, notamment en octroyant des sommes supplémentaires aux régions éloignées de façon récurrente et dans un cadre respectueux des particularités régionales.

Plusieurs organismes bénéficieraient ensemble de locaux adéquats pour la pratique culturelle ou pour la diffusion de spectacles à des coûts abordables et réalistes. La concertation des différents acteurs (gouvernement, municipalités et organismes culturels, dont les écoles de danse) est indispensable. La Politique culturelle du Québec est une opportunité pour le gouvernement de démontrer l'importance qu'il accorde à une vie culturelle dynamique sur l'ensemble de son territoire

4.4. Septième thème : La gouvernance et le financement

(Q36) Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture?

La Politique culturelle du Québec doit réitérer le principe d'engagement de l'État envers ses organismes culturels. Le sous-financement du ministère de la Culture et des Communications est préoccupant. Le gouvernement ne devrait pas se servir du financement privé pour se désengager de ses responsabilités; il devrait plutôt offrir la légitimité et la marge de manœuvre à ses organismes culturels pour pouvoir planifier à long terme et gérer stratégiquement.

Les ententes actuelles (annuelles pour la grande majorité) sont trop à court terme. Le financement par projet et la recherche constante de financement privé confinent les organismes à gérer à la pièce, à la dernière minute et toujours dans la perspective d'un avenir incertain. Ce type de gestion devient lassant, en plus d'être inefficace.

Depuis plusieurs années, les contraintes financières et le sous-financement chronique affectent les organismes, diminuent la quantité et la qualité des services offerts, ajoutent une pression indue sur les directions qui ne cessent de réinventer des moyens créatifs non pour vivre, mais pour survivre. Ils compromettent du même coup la pérennité de ce qui a été durement acquis.

L'État québécois se doit de donner les ressources et le soutien nécessaire pour l'épanouissement de la culture. Pour rattraper les retards et éviter la répétition de cette situation, la nouvelle politique culturelle devra prioritairement s'assurer d'une indexation des enveloppes financières consacrées à la culture, dont le financement des activités de base des organismes culturels. Elle devra aussi assurer la croissance récurrente des ressources financières affectées aux budgets de transfert du MCC.

5. CONCLUSION

L'élaboration d'une nouvelle politique culturelle en soi est une nouvelle positive; le gouvernement envoie un message clair quant à sa volonté d'endosser le rôle de leader qui lui revient dans le développement d'une appartenance culturelle forte. Souhaitons maintenant qu'il y ait une véritable ouverture aux enjeux qui seront soumis et une volonté politique, assortie d'un plan d'action opérationnel, d'un échéancier et du budget nécessaire, pour appliquer les recommandations qui auront été transmises afin que cet exercice ne soit pas lettre morte.